

Règlement du Cross de l'Epiphanie

ORGANISATION

Le cross de l'Epiphanie a lieu pour cette 33ème édition le 5 janvier 2025 dans le parc du château de Colembert avec l'aimable autorisation de Monsieur Lauriston propriétaire des lieux. Il est organisé par l'association Courir à Colembert avec le soutien de la municipalité et le concours de nombreux bénévoles.

LES EPREUVES

- Eveils (2016 à 2018) et Poussins (2014 et 2015) : 0,600 km départ 9h45 gratuit
- Benjamins (2012 et 2013) et Minimes (2010 et 2011) : 1,000 km départ 9h45 gratuit
- Cadets (2008 et 2009) et Femmes 5500 m départ 10h15 8€
- Hommes 8000 m départ 10h15 8€.

INSCRIPTIONS

- Via le site chronopale.fr pour toutes les catégories.
- Par courrier adressé à : Catherine CHIVET 15 Route de Crémarest 62142 ALINCTHUN
- Paiement par chèque à l'ordre de « Association Courir à Colembert »
- Sur place le jour de la course :

jusqu'à 9 h30 pour les jeunes jusqu'à 9h45 pour les cadets-femmes-hommes moyennant un supplément de 2€

DOCUMENTS A PRESENTER

Pour les personnes majeures

- Copie licence Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité **Commenté [31]:**
- ou Attestation de Parcours de Prévention Santé délivré par la Fédération Française d'Athlétisme datant de moins de trois mois à la date de l'épreuve

Pour les personnes mineures

- Copie licence Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité
- ou Attestation stipulant qu'ils ont répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé (ne pas joindre le questionnaire, seulement l'attestation) ou certificat médical le cas échéant et télécharger le questionnaire] [[télécharger l'attestation](#)]
- Autorisation parentale [[télécharger le document](#)]

RETRACTATION :

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

RETRAIT DES DOSSARDS

Il se fera à la salle des fêtes de Colembert à partir de 8h30 le jour de la course. Les participants n'ayant pas joint les documents nécessaires lors de leur inscription voudront bien les présenter afin de retirer leur dossard sous peine d'annulation de leur participation sans remboursement.

Une puce électronique permettant le chronométrage vous sera remise ; elle devra impérativement être rendue à la fin de l'épreuve faute de quoi elle vous sera facturée.

RESPONSABILITE

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés à la salle ou aux abords.

ASSURANCES :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SMACL ASSURANCES.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

SECOURS :

L'assistance médicale est confiée à Opale Secourisme.

En cas d'accident, tout concurrent est tenu de porter assistance ou de prévenir au plus vite les organisateurs, secouristes ou signaleurs.

RESULTATS - RECOMPENSES :

Les classements seront affichés à la salle des fêtes de Colembert à l'issue de chaque épreuve. La cérémonie aura lieu à la salle des fêtes à partir de 12h00. Seront récompensés les premiers de chaque catégorie.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur participant à cette épreuve autorise les organisateurs à utiliser les photos ou films enregistrés lors de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports uniquement en rapport avec l'épreuve.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription au Cross de l'Epiphanie vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.